

GRILLE D'ÉVALUATION ET BARÈME DÉTAILLÉ

Épreuve écrite d'anglais en CPGE TSI2 : La Synthèse de Documents

Avis aux candidats de TSI2 : Ce référentiel de notation est établi directement à partir des **grilles de correction officielles des jurys de concours**. L'évaluation globale repose sur un barème de **100 points théoriques** (répartis selon des coefficients précis appliqués à chaque critère) auquel s'appliquent des **pénalités non modulables et cumulatives (plafonnées à -30 points)**. Lisez attentivement ces critères pour comprendre où se jouent vos points de langue, de méthode et de compréhension.

1. Les 5 Grands Critères d'Évaluation (Pondération et Exigences)

Chaque critère est évalué de manière autonome de 0 à 20 points, puis pondéré par son coefficient respectif pour obtenir la note de base globale.

Critère & Coef.	Insuffisant (0 - 5)	Moyen (6 - 10)	Bien (11 - 15)	Très Bien (16 - 20)
Titre & Problématique <i>Coefficient 1</i> (Note /20)	Titre ou problématique totalement absents ou inadaptés. Le corpus de documents n'est pas introduit.	Titre mal adapté ou problématique trop floue (manque de liens avec certains documents). Introduction incomplète du corpus.	Titre et problématique appropriés, mais ne prenant pas en compte les idées clés de l'ensemble des documents.	Titre nominal et problématique parfaitement ciblés , en adéquation totale avec les idées clés de chaque document.
Éléments clés & Exhaustivité <i>Coefficient 2</i> (Note /20)	Hors-sujet complet. Omissions d'informations essentielles, déformation grave des idées ou contresens majeurs.	Plusieurs omissions importantes. Nuances du texte non perçues. Présence de légers contresens.	Éléments et informations essentiels de chaque document restitués mais souffrant d'un manque de hiérarchisation.	Restitution exhaustive, fidèle et finement hiérarchisée des idées et arguments des différents documents.
Croisement & Synthèse <i>Coefficient 2</i> (Note /20)	Résumés successifs des documents ('shopping list'). Mise en relation artificielle sans fil conducteur.	Efforts notables de réorganisation, mais manque global de cohérence et de liens entre les idées. Répétitions.	Organisation cohérente et croisée acceptable pour l'ensemble des documents.	Croisement dynamique et intelligent des documents. Conclusion-bilan très pertinente (et mise en perspective).
Richesse lexicale <i>Coefficient 2</i> (Note /20)	Texte incompréhensible ou vocabulaire trop rudimentaire. Abondance de citations directes et de copier-coller.	Compréhensible mais vocabulaire pauvre. Recours persistant aux citations sans effort réel de reformulation.	Lexique assez étendu malgré quelques maladresses ou lacunes. Effort net de reformulation autonome.	Lexique riche, précis et nuancé . Reformulation élégante et totale des idées du corpus.

Critère & Coef.	Insuffisant (0 - 5)	Moyen (6 - 10)	Bien (11 - 15)	Très Bien (16 - 20)
Correction syntaxique Coefficient 3 (Note /20)	Copie très difficilement compréhensible. Structure de la langue déficiente.	Nombreuses fautes de grammaire dans les structures de base (conjugaisons, accords, pronoms, pluriels).	Langue de base correcte, mais erreurs fréquentes dans l'utilisation des structures complexes.	Rares fautes. Langue fluide, syntaxe rigoureuse et naturelle.

2. Les Sanctions et Pénalités Systématiques (Non Modulables)

Ces retraits de points sont **fixes**, s'appliquent de manière cumulative et sont **plafonnés à -30 points** au total de la note. Ils sanctionnent le non-respect strict des consignes.

Type de Manquement / Consigne violée	Retrait de Points	Explication & Impact sur la Copie
Avis personnel exprimé	- 12 points	La synthèse doit être strictement objective. L'utilisation de pronoms personnels (<i>I, we, in my opinion, to my mind</i>) ou de jugements personnels est lourdement sanctionnée.
Ajout d'informations extérieures	- 10 points	Interdiction formelle d'apporter des connaissances historiques, culturelles ou technologiques non présentes dans le corpus.
Limite de mots non respectée	- 3 points	S'applique en cas de dépassement ou d'insuffisance par rapport à la fourchette autorisée (400 mots $\pm 10\%$ pour CCINP, 500 mots $\pm 10\%$ pour Centrale-Supélec).
Absence d'indication des mots / de séparateurs	- 2 points	Le décompte précis des mots doit être indiqué à la fin, avec le marquage des séparateurs de tranches régulières (ex: tous les 50 ou 100 mots selon les consignes).
Copie illisible ou texte non aéré	- 3 points	Pénalise l'absence de paragraphes clairs, d'alinéas ou une écriture trop difficile à déchiffrer pour le correcteur.